



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des examens et concours

Division des examens et concours

DEC3

n° 004-2026

Affaire suivie par :

Véronique Pélofy

Tél : 02 38 79 46 27

Mél : ce.dec3@ac-orleans-tours.fr

Fait à Orléans, le 28 janvier 2026

Le recteur

Chancelier des universités

21, rue Saint-Étienne
45043 Orléans cedex 1

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 05 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE

Article 1 Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle, session 2026, est composé comme suit :

Président :

Monsieur GACHET Frédéric, ingénieur de recherche hors classe, secrétaire général, direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret,

Membres :

Madame LACOUR Virginie, principale, collège Saint Exupéry Saint Jean de Braye

Madame PICAULT Chloé, attachée d'administration, collège Jacques Prévert Saint Jean le Blanc

Monsieur ROBET David, attaché principal d'administration, chef de la division des personnels administration et d'encadrement (DPAE), rectorat d'Orléans

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Jean-Philippe AGRESTI